

Réunion mondiale du FPD, 21-23 mars 2017

Proposition de session : Le futur partenariat avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Titre de la session : De Cotonou à Bruxelles et inversement – Une opportunité pour un partenariat élargi ?

Objectif(s) : Discuter de l'avenir de l'accord de partenariat entre l'UE et les pays ACP, du rôle et de la marge de manœuvre des organisations de la société civile (OSC), des autorités locales (AL) et du secteur privé dans les négociations, ainsi que de la définition des priorités, de la mise en œuvre et du suivi.

Le débat sur l'avenir de la coopération entre l'UE et les pays ACP après 2020 est un processus politique intensif et particulièrement opportun compte tenu de l'importance des enjeux futurs. Cette session du FPD permettra aux représentants des OSC et des AL de formuler des recommandations sur la manière de mieux associer ces acteurs au futur cadre de coopération pour faire de l'ambition du « partenariat » une réalité dans un contexte beaucoup plus large.

Les discussions en cours et les prochaines négociations devront aborder une série de questions qui ont émergé au cours des quinze dernières années avec la mise en œuvre de l'Accord de partenariat de Cotonou et les changements majeurs intervenus dans le contexte international. Le processus est mené par l'UE, ses États membres et 79 gouvernements des pays ACP, mais devrait viser à inclure stratégiquement et structurellement des parlementaires, des OSC, des opérateurs du secteur privé et des AL. Cette session présentera les contributions qu'ils pourraient apporter.

Les questions fondamentales que doivent se poser tous les membres du FPD en évaluant la pertinence et la viabilité future de l'Accord de partenariat de Cotonou dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont entre autres :

- Les six priorités proposées comme cibles du futur partenariat par l'UE – et l'accent sur seulement 4 de ces priorités par région – sont-elles cohérentes avec l'approche globale et intégrée de l'Agenda 2030 ?
- Quelles seront les finalités de l'Accord post-Cotonou : intégration commerciale/économique sur les marchés mondiaux, dans l'OMC, élaboration de positions communes dans les négociations internationales, etc. ?
- Dans le prochain accord-cadre, comment interpréter les rôles des institutions conjointes ACP-UE, des institutions régionales (telles que l'Union africaine) et des nouvelles structures institutionnelles établies par les stratégies régionales (p. ex. stratégie commune Afrique-UE) et les accords de partenariat économique (APE) ?
- Comment les parties prenantes participent-elles au processus de révision du partenariat UE-ACP ?

- 1) Au niveau régional ?
- 2) Au niveau national ?
- 3) En Europe ?
- Le futur cadre appuera-t-il les principes d'appropriation démocratique et de participation multi-parties prenantes ? Comment garantir un dialogue plus structuré et une plus grande responsabilité des différentes parties prenantes dans le futur partenariat UE-ACP ?
- Quels seraient les avantages et les risques associés à la budgétisation du FED ? Y aurait-il des conséquences pour la société civile et les gouvernements locaux bénéficiaires du FED dans le cadre actuel ?

Résultats attendus :

- Permettre aux circonscriptions du FPD de partager leurs préoccupations et recommandations quant à l'avenir de l'Accord de Cotonou en s'appuyant sur leur expérience dans le cadre de l'accord actuel. Grâce au dialogue avec les institutions de l'UE, elles renforcent mutuellement leur capacité à contribuer au processus.
- Permettre aux institutions européennes de mieux comprendre les contributions spécifiques qu'un partenariat élargi peut apporter au futur accord UE-ACP, informer les participants sur le processus de négociation et offrir aux parties prenantes dans les pays ACP et en Europe la possibilité de contribuer de manière significative à un processus ouvert et transparent.

Méthodologie :

Table ronde, avec questions et commentaires des participants en plénière. Les questions à poser aux intervenants porteront sur :

Les priorités : Les six priorités proposées pour le futur partenariat – et l'accent sur seulement 4 de ces priorités par région – sont-elles cohérentes avec l'approche globale et intégrée de l'Agenda 2030 et la volonté affichée de définir des positions communes au niveau international ?

Le partenariat : Comment élargir et structurer davantage le partenariat ? Quelles seront la place et la position des institutions conjointes ?

Le processus vers un nouvel accord : Comment se déroule le processus d'élaboration du nouveau partenariat et quelles sont les possibilités de participation pour les membres du FPD ? Que peut-on attendre de la coordination avec la stratégie Afrique-UE ?

Responsables de l'organisation de la session :

- OSC – Europe : CONCORD (Izabella Toth, Izabella.Toth@cordaid.org)
- Autorités locales – Afrique : Jean Pierre Elong Mbassi (elongmbassi@yahoo.fr)
- Autorités locales – Europe : PLATFORMA (Wouter Boesman, Wouter.Boesman@ccre-cemr.org)